

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents
N°51 - octobre 2011

01 42 87 43 00 ou 01 48 70 00 48 Fax 01 49 88 06 17

Service logement VICTOIRE

La sanction annulée par le tribunal administratif

La justice s'invite au service logement

Au nom du peuple français, le tribunal administratif de Montreuil a annulé le 21 juillet 2011 «la décision du 29/09/2010 du maire de Montreuil infligeant la sanction de l'avertissement et la décision du 14/12/2010 de rejet de son recours gracieux»

Nous nous félicitons vivement de ce jugement qui réhabilite notre collègue et, par conséquent, valide notre analyse.

Rappel des faits

Le 23 juillet 2010 Mme Hélène ZEIDENBERG, maire adjointe déléguée au personnel, informait par courrier notre collègue de son intention de lui infliger une sanction disciplinaire, un blâme, pour le motif suivant: «vous n'avez pas informé votre hiérarchie de votre lien de parenté avec un bénéficiaire (demandeur de logement)».

Suite à notre courrier du 5 août 2010 précisant notre désaccord sur une quelconque sanction et dénonçant les méthodes managériales dans ce service, le blâme fut commué en avertissement.

Le 2 décembre 2010, notre collègue déposait une requête auprès du tribunal administratif.

Choquant

Le plus surprenant et inquiétant réside dans la désinvolture avec laquelle la ligne hiérarchique et l'élue ont traité cette affaire qui touche au respect et à la reconnaissance du service fait après 15 ans de bons et loyaux services à la ville de Montreuil.

Malgré les multiples demandes de rencontres de notre organisation syndicale et de l'agent, le

soutien sans faille des agents instructeurs du service, Mme Hélène ZEIDENBERG n'a pas voulu recevoir quiconque et a maintenu une sanction.

En outre le dossier de demande de logement du membre de sa famille déposé et renouvelé chaque année depuis 2001 a été écarté.

Une décision doit être maintenue parce qu'elle est juste, pas parce qu'on la prise. Le tribunal l'a bien compris en annulant la sanction pour « excès de pouvoir ».

Nous demandons réparation des préjudices

Changement de service, demande de logement évincée, culpabilisation, tensions psychologiques, dévalorisation.

Comme l'agent, nous avons demandé par courriel à Mme Hélène ZEIDENBERG, le 16 Août 2011, de transmettre ses excuses à notre collègue et de présenter le dossier de demande de logement du membre de sa famille à la commission d'attribution dans des délais les plus proches.

Pour toute réponse, par courrier recommandé en date du 6 septembre 2011, madame Hélène ZEIDENBERG lui a signifié « que la ville de Montreuil n'a pas l'intention de faire appel de la décision ».

Citation du jour

« la honte est dans l'offense,
et non pas dans l'excuse »

Pierre Claude Nivelles de La Chaussée

24 rue de Paris

93100 - Montreuil



Combien de temps encore allons-nous dormir ?

Ce slogan, écrit sur une banderole par des manifestants à Athènes au printemps dernier, ne peut que nous interpeller en cette rentrée alors que les gouvernements européens multiplient les plans d'austérité .

Mais, de plus en plus massivement, les peuples européens refusent de payer les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

En 2008, les états ont versé des milliards d'euros pour sauver les banques, ruinées ou en perdition, qui avaient spéculé sur les subprimes.

Aujourd'hui, ces mêmes banques spéculent sur la dette des états européens.

Comme seule réponse, les gouvernements et le patronat baissent ou n'augmentent pas nos salaires, suppriment des postes dans l'éducation, la santé..., alors que la dette publique résulte pour l'essentiel des cadeaux fiscaux ou des exonérations de charges accordés au patronat.

Mais cette politique a son revers; à force de plans d'austérité, l'économie s'asphyxie, d'où de moindres rentrées fiscales qui entraînent de nouveaux tours de vis présentés comme inéluctables.

Cette politique, c'est aussi un chiffre du chômage en juillet 2011, le plus mauvais depuis 2000, un pays riche qui compte plus de 8 millions de pauvres alors que les très hauts revenus augmentent plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population.

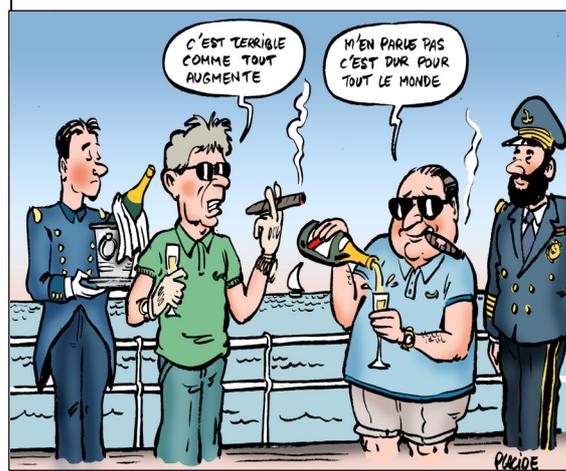
Rassurer les marchés financiers? Pas d'accord!

Le nouveau plan d'austérité annoncé par le gouvernement le 24 août s'en prend essentiellement aux salariés et à leurs familles et ne vise qu'à une seule chose: réduire la dette pour rassurer ceux qui sont à l'origine de cette dette : les marchés financiers donc les spéculateurs.

L'intérêt des peuples doit primer sur celui des marchés en développant les activités humaines, favoriser les productions nouvelles respectueuses de l'environnement, en développant la recherche, l'innovation et la qualification des salarié(e)s.

Rejoignez la FSU pour exiger :

- ☺ Un salaire minimum à 1600 € net
- ☺ 60 points d'indice (soit 250 €) pour tous
- ☺ L'arrêt des politiques d'individualisation des rémunérations
- ☺ Le développement de l'emploi public
- ☺ Une taxe sur les transactions financières



L'AVANCEMENT DE GRADE, C'EST DU POUVOIR D'ACHAT

Il faut un taux à 100 % !

Depuis la suppression des quotas nationaux d'avancement en 2007, chaque collectivité territoriale est libre de fixer ses taux de promotion (nombre d'avancements/nombre de promouvables) après avis du CTP (Comité Technique Paritaire).

A Montreuil, les taux fixés par la précédente municipalité sont insuffisants et limitent l'avancement des agents au grade supérieur.

A Montreuil, plus de 60 % des agents qui remplissent les conditions générales pour un avancement de grade ne sont pas promus.

Seuls les agents ayant réussi un examen professionnel pour avancer de grade bénéficient d'un taux de promotion de 100 % et sont promus.

Avant son élection, en 2008, Mme Dominique Voynet considérait que le taux de promotion des agents communaux était insuffisant. Depuis, ce taux n'a pas changé malgré notre demande.

Au Conseil Général du 93, ce taux est à 100 % depuis 2007 !

Afin que les choses bougent, nous vous appelons à signer massivement la pétition en vous adressant au représentant syndical de votre secteur ou, à défaut, en la téléchargeant sur notre espace syndical du site intranet « Albatros » ou en nous transmettant un courriel à sduclias93@montreuil.fr

Echos du COS

Nous remercions les 310 agents et retraités (25,47 % des exprimés) qui ont voté pour notre liste FSU, le 16 juin dernier, nous permettant ainsi d'obtenir 3 sièges sur 13 (comme en 2008).

Malgré une participation en baisse, nous progressons de 29 voix et de 4,07 %.

Mais la majorité au COS ne change pas

Avec 805 voix (66,15 % des exprimés), la CGT conserve la majorité au CA du COS avec 9 sièges, mais perd 166 voix et 1 siège au profit de La CFDT qui, avec une liste incomplète de 10 candidat-e-s, obtient 102 voix.

Cette liste a bénéficié d'une partie du mécontentement à l'égard de la gestion de l'équipe CGT sortante dont nous avons relevé les imperfections à travers les réponses au questionnaire FSU.

Le 13 septembre 2011, s'est tenu le premier Conseil d'Administration du COS.

Nous avons présenté une candidature FSU au poste de trésorière adjointe au nouveau bureau du COS.

La CGT ayant refusé notre demande d'élection à bulletin secret, nous n'avons pas pris part au vote. La majorité CGT a voté contre notre candidature mais nous a proposé d'être responsable d'une des commissions.

C'est Loïc MONFORT de la FSU, qui a été élu à la commission culture par l'ensemble du CA.

Il lui a été indiqué qu'à ce titre, il pourrait participer au bureau.

Vos élu(e)s FSU dans les commissions :

Macha Mansouri (Sports, Contrôle financier), Nadia Slimani (Sports, Solidarités), Bernard Grenouillet (Vacances), Laurent Barraco (Sports), Brigitte Connan (Culture).

Le «bon d'activité» reconduit pour 2011 ?

Les années précédentes, une participation de 50€ sous forme de « bon d'activité » était proposée aux enfants âgés de 5 à 18 ans ainsi qu'à chaque « ouvrant droit » pour une inscription à une activité sportive ou culturelle dans une des associations partenaires du C.O.S. A notre demande d'explications sur le fait que ce « bon d'activité » ne soit pas proposé dès la rentrée scolaire, la CGT nous a répondu, sans plus de détails, que le CA de Juin ne l'avait pas reconduit et que faute du versement de la deuxième partie de la subvention municipale, il était impossible de valider cette aide.

Depuis, la ville a versé le solde de la subvention à hauteur de 85 %. Les 15 % manquants seront versés dans l'attente des conclusions du contrôle de gestion.

Nous demanderons donc au CA du C.O.S du 18 octobre un vote pour la reconduction de ce «bon d'activité».

Cinéma MELIES, 24% d'augmentation

Depuis le CA du 13 septembre 2011, nous avons appris que le carnet de 10 entrées au Méliès à 18,50 euros serait remplacé par une carte non nominative au prix de 23 euros.

Carte en vigueur depuis 2 ans au Méliès....

Cette augmentation de plus de 24 % n'est pas le fait du COS qui subventionne à hauteur de 50 % cette carte, vendue par le prestataire à 46 euros. Pour autant, nous demanderons, au prochain C.A, une augmentation de la participation donc une baisse du prix de la carte de 10 entrées pour éviter de restreindre cet accès au premier loisir culturel des familles.

Tout emploi permanent doit être pourvu par un fonctionnaire

Le statut des fonctionnaires est très clair
Les collectivités territoriales ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que dans des cas extrêmement limités. (voir encadré ci-joint)

Sur un poste vacant et, notamment sur le 1^{er} grade de catégorie C, l'agent doit être stagiaire dès son embauche dès lors que les conditions de recrutement d'un contractuel ne sont pas remplies.

C'est pourquoi, nous avons demandé par courrier à Mme Hélène Zeidenberg, maire adjointe chargée du personnel, le rétablissement de la situation administrative d'un agent de l'atelier recruté en CDD d'un an sur un poste vacant.

Il nous a été répondu qu'une proposition de mise en stage pourrait lui être faite à l'issue de son contrat... en mai 2012... et que ce principe serait dorénavant généralisé pour tous les agents nouvellement recrutés. Si cela devait s'appliquer, la municipalité créerai un nouveau « sas d'entrée » dans le statut de fonctionnaire prolongeant ainsi d'un an (donc 2 ans au total) l'aptitude d'un agent à tenir son poste.

Contestant cet irrespect de la loi, nous avons engagé, par courrier recommandé, un recours gracieux auprès de Mme Hélène Zeidenberg, le 12 août 2011 comme l'exige la procédure légale.

Nous avons obtenu gain de cause

Par courrier du 26 août 2011, Mme Hélène Zeidenberg nous a informé que l'agent de l'atelier serait déclaré stagiaire dès le 1^{er} septembre 2011, ce qui fut fait.

Nous prenons acte de cette décision qui va permettre à cet agent de bénéficier dès maintenant du versement de la prime d'installation, d'un déroulement de carrière, etc....

Nous invitons tous les contractuels se trouvant dans cette situation à prendre contact avec notre syndicat pour exiger le respect de la loi

loi du 26 janvier 1984 et le décret du 15 février 1988

- ☺ remplacement titulaires exerçant à temps partiel ou indisponibles pour maladie, congé de maternité, congé parental
- ☺ vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu pour une durée maximale d'un an
- ☺ besoin saisonnier 6 mois maximum sur une même période de 12 mois
- ☺ besoin occasionnel durée maximale 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois
- ☺ lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Est-Ensemble

Où en est-on ?

Depuis le 1^{er} septembre 2011, une cinquantaine d'agents communaux Montreuillois de l'assainissement et du traitement des déchets ont été transférés à Est-Ensemble.

Pour l'instant, seule la fiche de paie a changé car, pour la majorité des agents transférés, tant leur lieu de travail, que leurs outils de travail et même son organisation n'ont pas changé ou posent problème.

Nous serons aussi vigilants pour qu'ils bénéficient du COS jusqu'à la fin de l'année 2011 car comme l'a indiqué Mme Zeidenberg au CTP du 7 juin 2011, « *la ville a contribué pour ces agents toute l'année* ».

En 2012, une deuxième vague de transfert d'agents montreuillois devrait avoir lieu (300 Equivalents Temps Plein dans la fourchette haute).

Les compétences précises devraient être validées au Conseil Communautaire du 13 décembre.

Certaines déjà clairement énoncées, telles les piscines ou l'enseignement artistique, d'autres plus vagues sur l'habitat, ou l'action sociale, les bibliothèques.

Il est vraiment nécessaire que la concertation s'effectue au plus près des agents dans des conditions meilleures que celles de cette année, même si nous pouvons nous appuyer sur le protocole d'accord que nous avons signé, ainsi que 5 autres syndicats, avec le Président d'Est-Ensemble pour garantir les droits des agents transférés.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.